

La cellule d'assistance technique zones humides

CREN Limousin

Séminaire

« Zones humides et têtes
de bassin versant » Plan
Loire grandeur nature
Nedde - 11 juin 2009



Avec le soutien financier
de l'Agence de l'eau
Adour Garonne et du
Conseil Régional

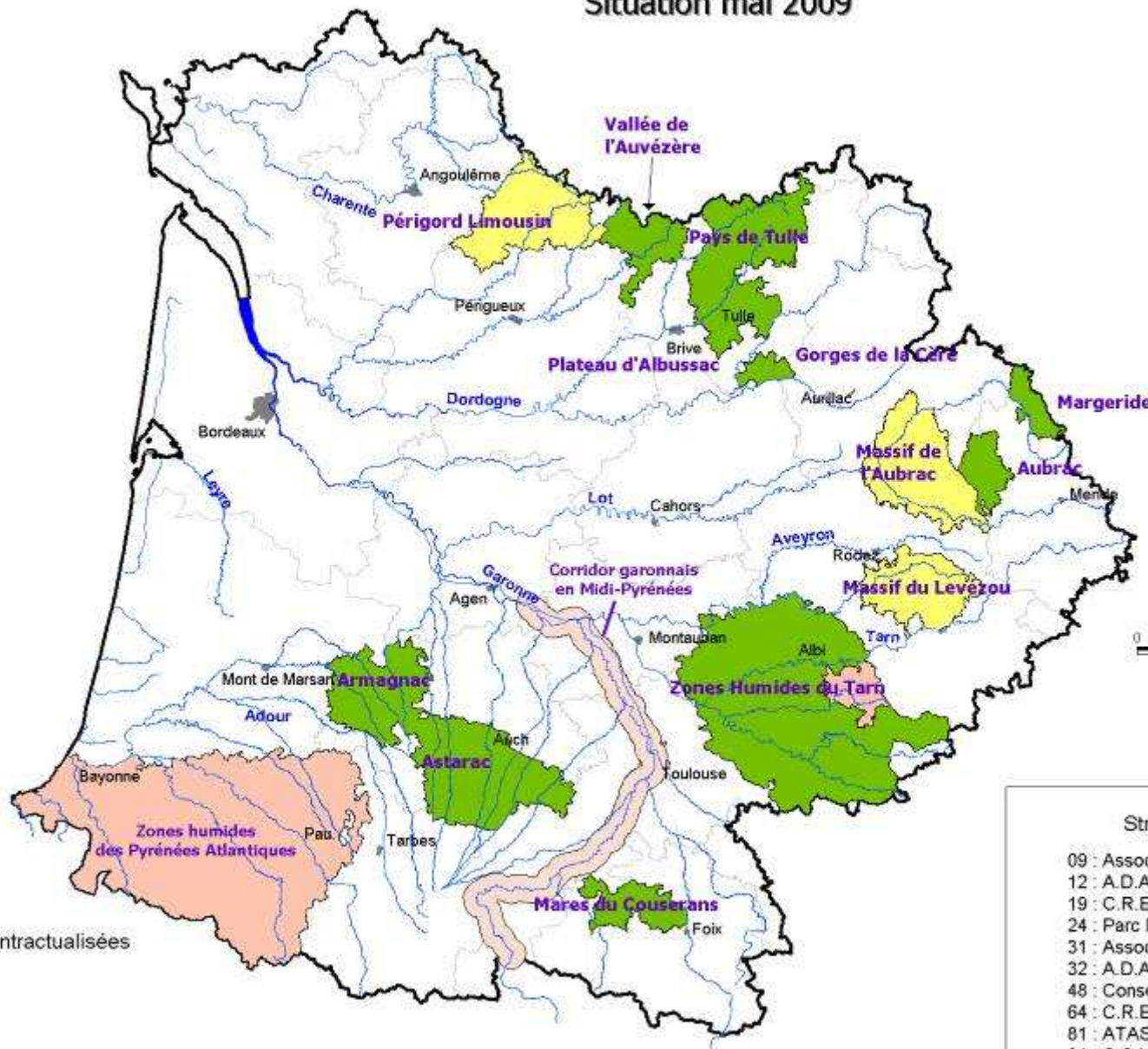


La Cellule d'Assistance Technique Zones Humides

- Initié par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- 11 CAT sur le bassin animées par différentes structures
- Constituer un réseau de gestionnaires de zones humides : exploitants, agricoles, propriétaires privés, collectivités ...
- Échanger et expérimenter au sein du réseau
- Dans le but d'une gestion durable des zones humides et de leurs bassins versants
- Permet la préservation de 2500 ha de zones humides (objectif d'atteindre les 5000 ha d'ici 2012)

10 - Animations territoriales et conseils techniques aux gestionnaires de Zones Humides (ATZH)

Situation mai 2009



es d'action des ATZH contractualisées

- 2007
- 2008
- 2009

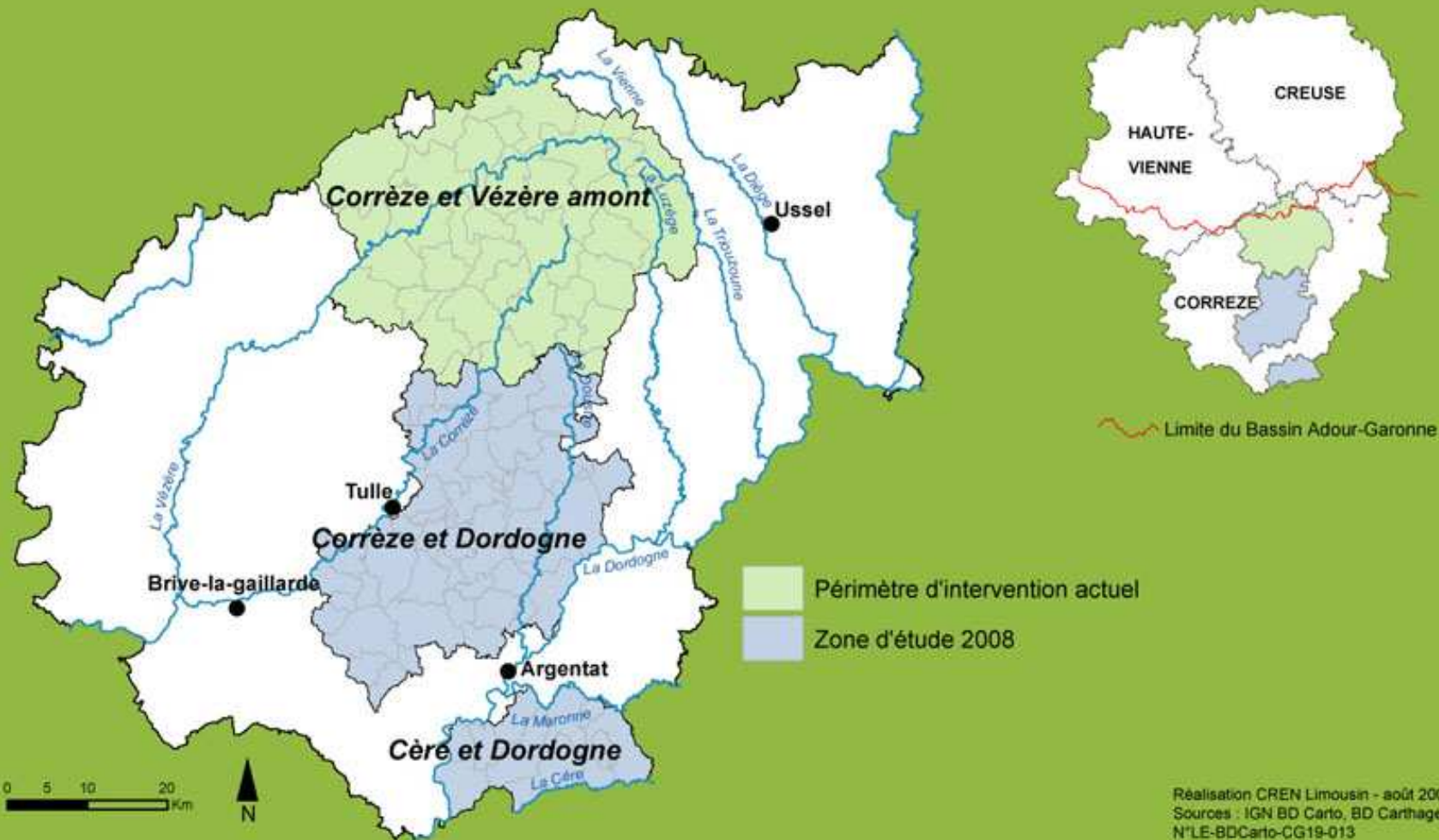
- Structures en charge de l'ATZH
- 09 : Association des Naturalistes Ariégeois
 - 12 : A.D.A.S.E.A. Aveyron
 - 19 : C.R.E.N. Limousin
 - 24 : Parc Naturel Régional Périgord Limousin
 - 31 : Association Nature Midi-Pyrénées
 - 32 : A.D.A.S.E.A. Gers
 - 48 : Conservatoire Départemental des Sites Lo
 - 64 : C.R.E.N. Aquitaine
 - 81 : ATASEA du Tarn
 - 81 : S.C.I.C. Rhizobiome

— Cours d'eau > 100 km

□ Département

Sources : [http://www.adasea32.fr](#), IGN, 2006, ADASEA32, ADASEA12, CREN Limousin et Aquitaine, CDSL48, SCIC81, ANA 09,

Territoire d'intervention de la cellule d'assistance technique à la gestion des zones humides CREN Limousin - 2008



Le fonctionnement de la CAT

- Constitution d'un réseau de gestionnaires des zones humides par un système d'adhésion gratuit: un travail et échanges directs avec les gestionnaires

Principales missions

- ◆ Conseil technique
- ◆ Animation de territoire

Convention d'adhésion au Réseau d'Assistance Technique pour la gestion des zones humides et le bassin versant immédiat menée par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin

entre

Monsieur, Madame

Demeurant à

et

le CREN Limousin : Maître d'ouvrage de la cellule d'assistance technique :



6, ruelle du Theil
87510 SAINT-
GENGE
05.55.03.29.07

- Conseil technique direct
- Adhésion gratuite annuelle
- Engagement à respecter (Convention)

Article 3 : Charte du bon usage des zones humides

Conscients de l'intérêt majeur des zones humides, l'adhérent s'engage par la signature de cette convention à accorder une attention particulière aux processus de fonctionnement de ces zones et à leur connaissance générale, en pratiquant des mesures de gestion compatibles à leur préservation sans avoir recours aux pratiques de gestion destructrices du milieu que sont :

- le drainage, l'assèchement, le comblement ou l'enneigement de la zone humide,
- la modification de l'usage du sol, notamment le boisement, l'extraction du sol, ou le dépôt de matériaux et le remblaiement,
- l'altération de l'alimentation en eau du site (qualité/quantité),
- et l'usage de méthodes culturales destructrices sur la zone humide : labour, feu (sauf dispositions contraires dans les clauses particulières), fertilisation organique ou minérale, amendements, emploi d'herbicides ou d'insecticides.

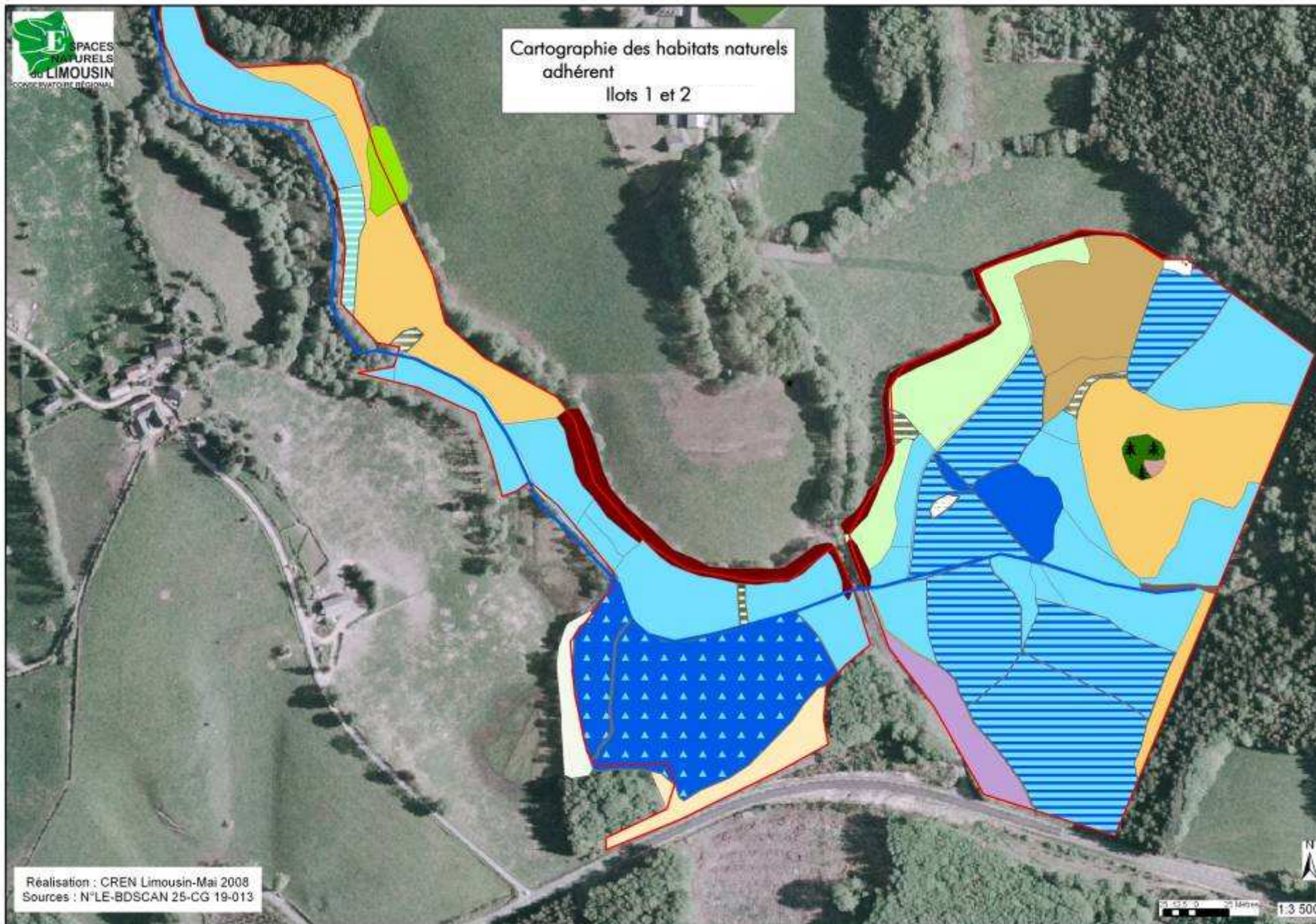
Certaines pratiques, notamment le rigolage superficiel, pourront être maintenues sur les prairies à Molinie et à Joncs et les landes tourbeuses (exceptés les groupements de tourbières hautes actives à Sphaignes, les tremblants et dépressions humides).

Le réseau de gestionnaires

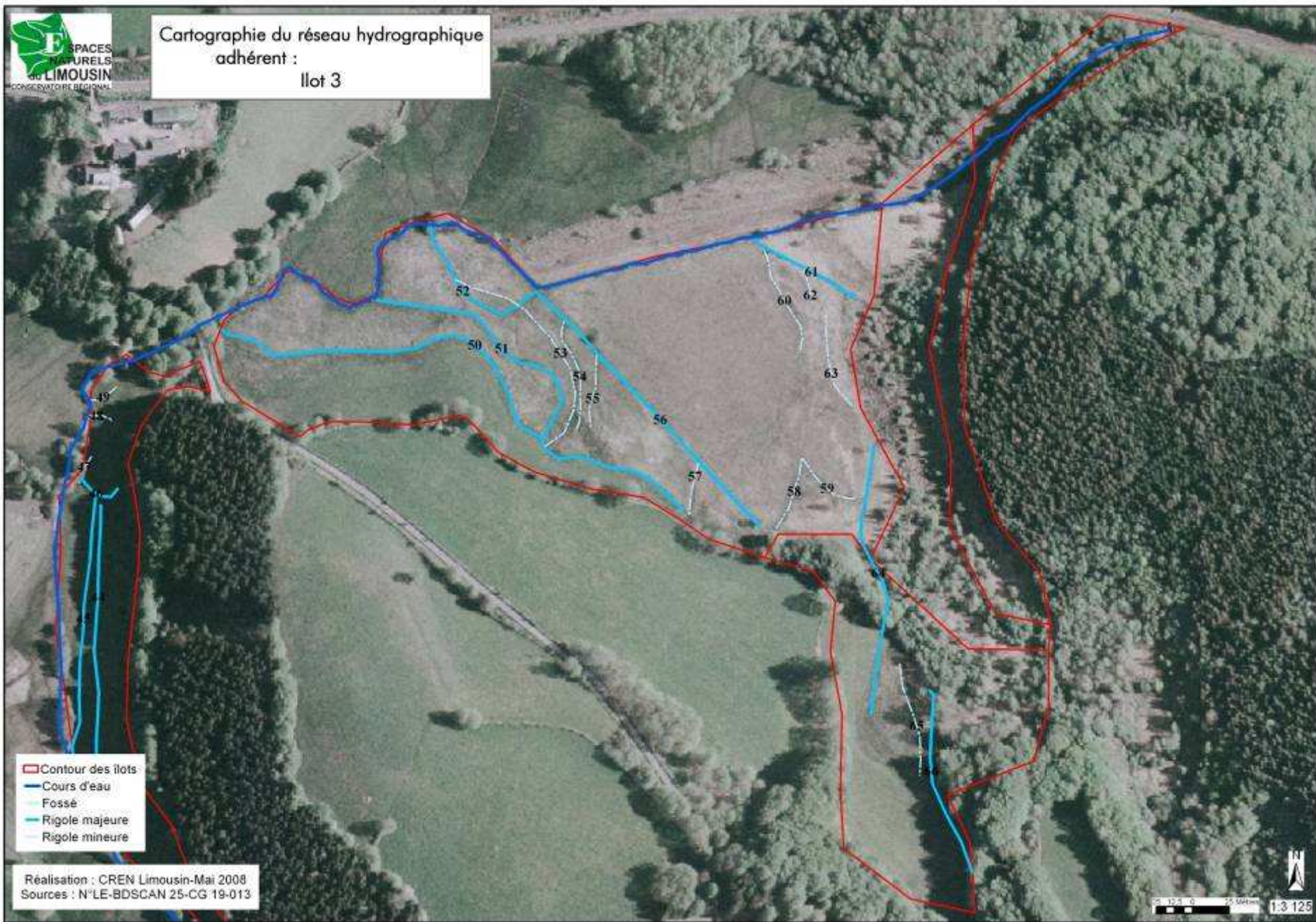
- Réalisation d'un diagnostic chez l'adhérent :
 - recueil des pratiques de gestion réalisées,
 - réalisation d'une cartographie des habitats et du réseau hydrographique
 - proposition de mesures de gestion et discussions avec le gestionnaire
- Visites d'évaluation
- Assistance technique aux interventions spécialisées



Cartographie des habitats naturels
adhérent
Ilots 1 et 2



Cartographie du réseau hydrographique
adhérent :
Ilot 3

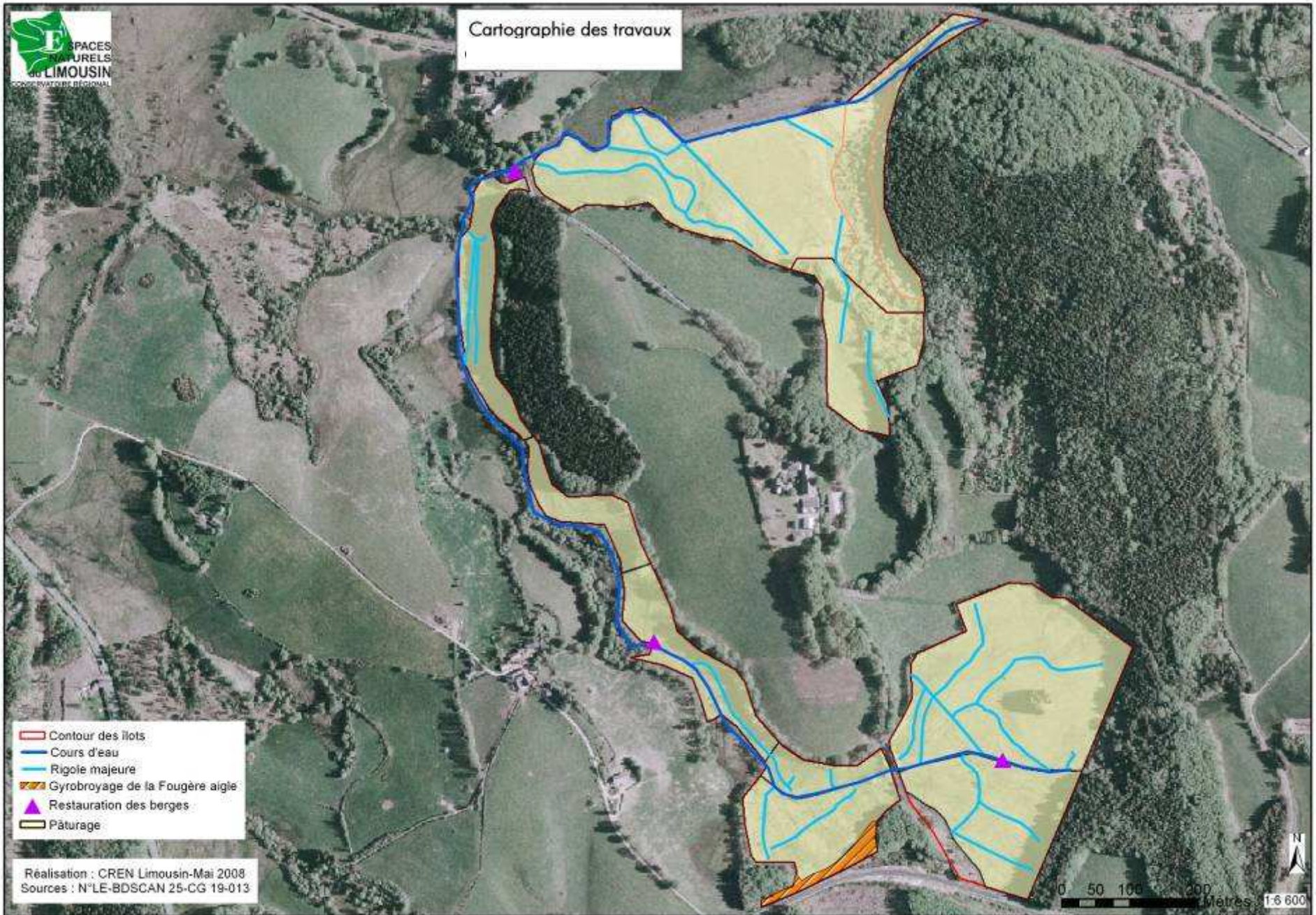


Cartographie des travaux

- Contour des îlots
- Cours d'eau
- Rigole majeure
- Gyrobroyage de la Fougère aigle
- Restauration des berges
- Pâturage

Réalisation : CREN Limousin-Mai 2008
Sources : N°LE-BDSCAN 25-CG 19-013

0 50 100 200 Mètres 1:6 600



L'animation du réseau

- Réunions de sensibilisation et de coordination
- Plusieurs journées d'échange par an pour rassembler les adhérents et échanger sur un thème (entretien des rigoles et franchissement des cours d'eau...)

↳ Communication

- Édition d'une plaquette de présentation de la CAT
- Une plaquette sur les forêts en zones humides
- Un ou deux bulletins de liaison annuel



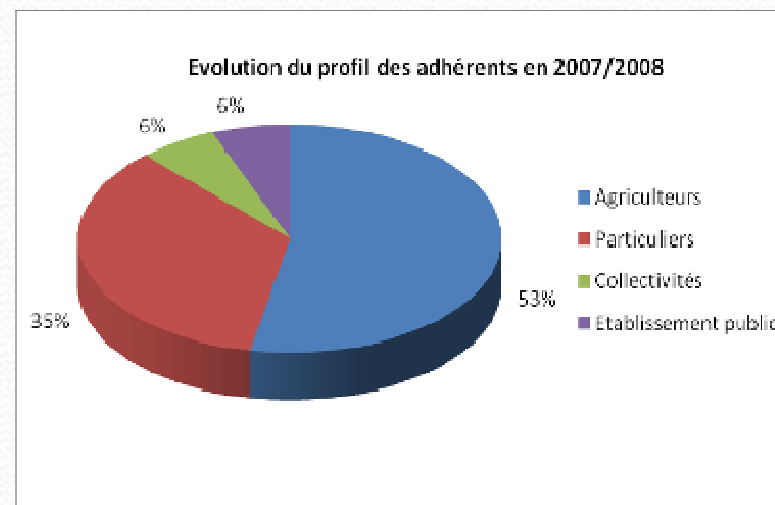
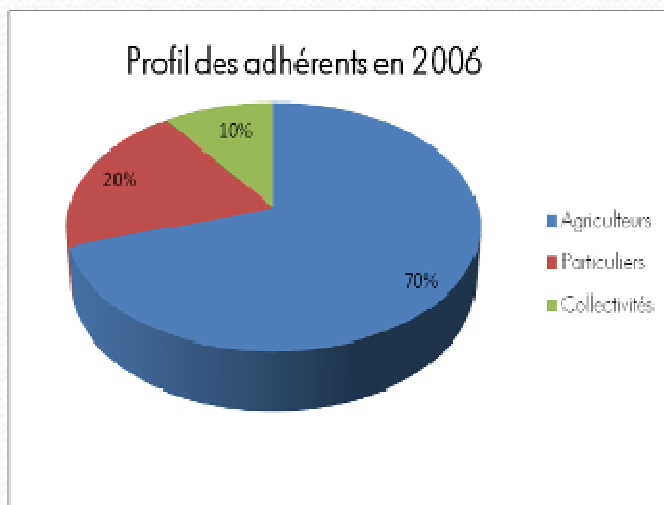
Les autres missions

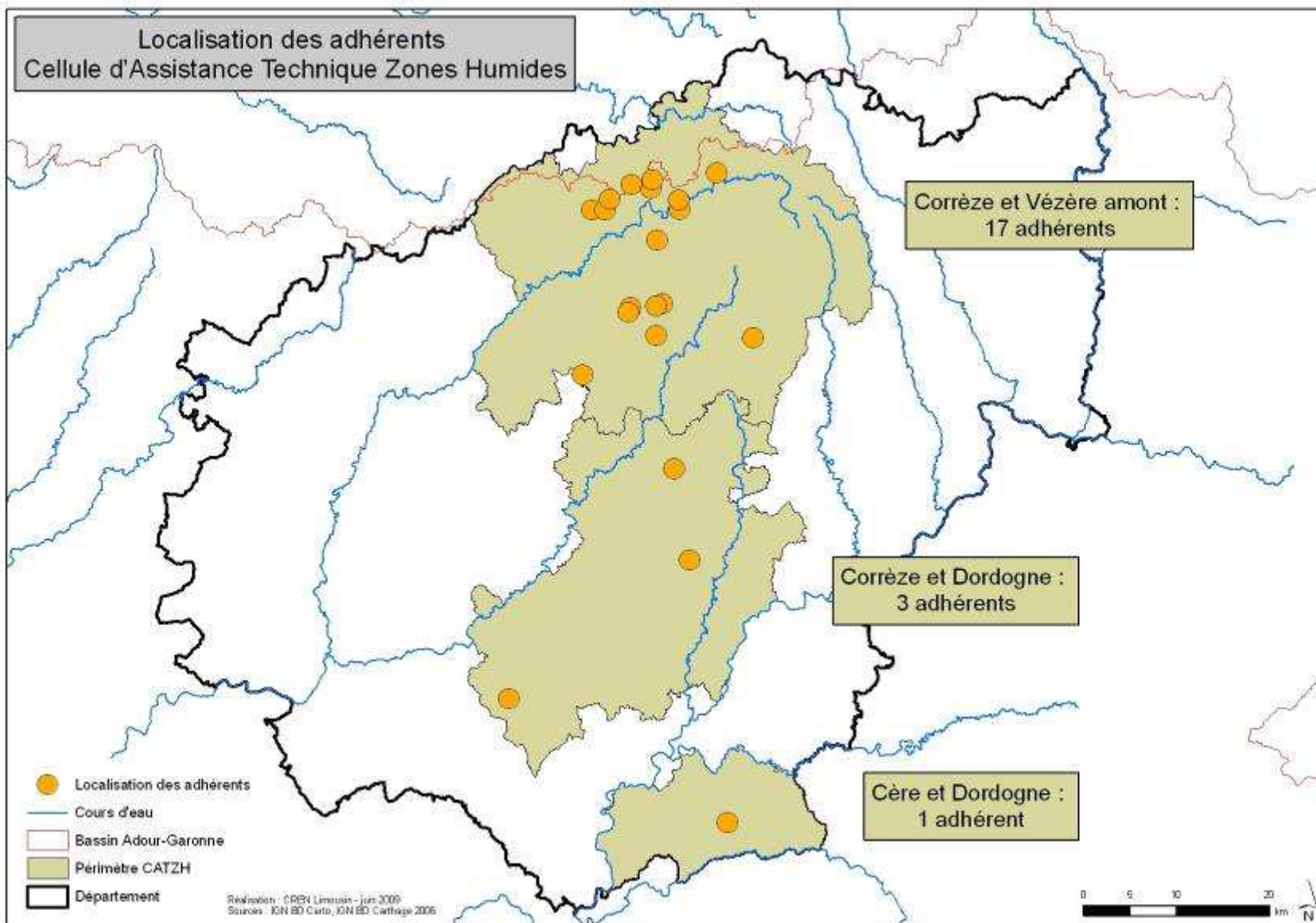
- Conseil technique ponctuel sur les zones humides
 - Techniciens de rivières, conseillers forestiers
- Animation territoriale :
 - Journées d'échanges avec d'autres structures (agricole, forestière...)
 - Journées de formation



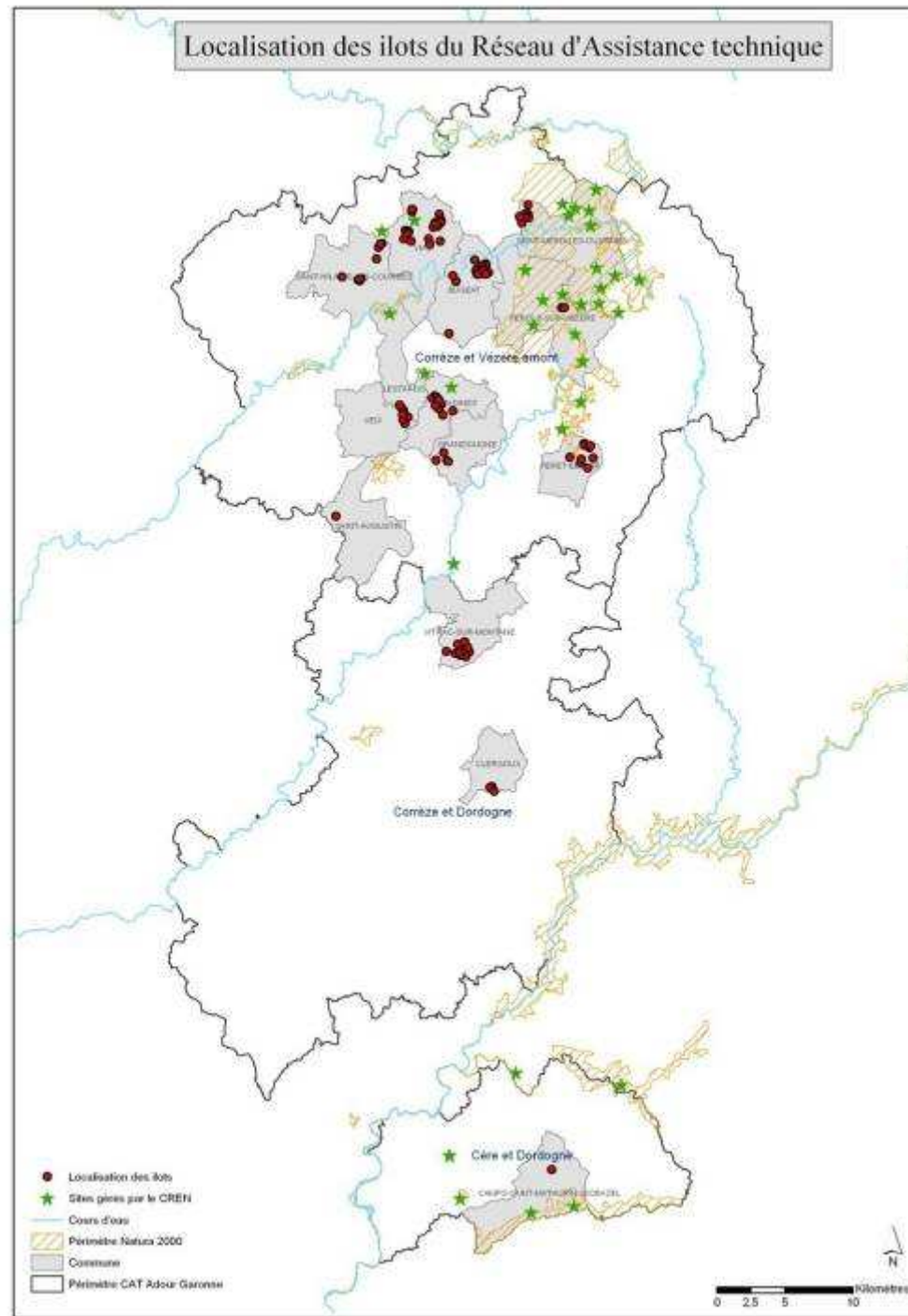
Le réseau aujourd'hui

- 20 adhérents aux profils diversifiés
- 200 ha de zones humides conventionnées





- Souplesse
- Compléme
- Partenaria (DDEA...)
- Bonne réc d'expérien
- Difficultés œuvre de
- Des aides humides



s d'agriculture,
 es
 siers (mise en
 es zones

Nos objectifs pour l'avenir

- Conseil technique : diagnostic, visite d'évaluation, conseil
- Animation territoriale sur chacun des secteurs
- Communication
- Étude prairies humides
- Mise en place sur un périmètre du Bassin Loire Bretagne dans le cadre du contrat territorial Vienne amont ?

↪ Objectifs en terme de surface et nombre d'adhérents (ensemble des 3 territoires)

	2008	2009	2010
Objectifs en nombre d'adhérents	15	30	45
Objectifs en nombre d'hectares	200	280	350

Animation territoriale (ensemble des 3 territoires) Coût Journée /Homme : 240 €			
Années	2009	2010	TOTAL
TOTAL En euros	45 120 €	39 600 €	84 720 €
TOTAL des J/H	188	165	353 j/H

Conseil technique (ensemble des 3 territoires) Coût Journée /Homme : 240 €			
Années	2009	2010	TOTAL
TOTAL En euros	32 400 €	36 120 €	68 520 €
TOTAL des J/H	135	150	285 j/H

↳ Budget global :
153 240 € sur 2 ans

↳ 2 Equivalents
temps plein

↳ Financement à
50 % par le Conseil
Régional
(animation
territoriale) et 50 %
par l'Agence de
l'eau Adour
Garonne

Etude prairies humides

- Présentation du groupe herbe
- Partenariat FRCIVAM/CREN
- Objectif de l'étude
- Présentation du protocole



Localisation des exploitations agricoles choisies pour l'étude sur les prairies humides FRVICMA - CREN

